



Description

Un horticulteur(trice) est un agent agricole qui réalise l'ensemble des tâches nécessaires à la production de plants (maraîchers, floraux, fruitiers, forestiers), de fleurs, de légumes, et de fruits. Le métier regroupe ainsi le pépiniériste, le floriculteur, le maraîcher et l'arboriculteur fruitier. L'horticulteur(trice) effectue l'aménagement de l'exploitation, l'installation des cultures, l'entretien et la commercialisation des produits horticoles. Il n'effectue pas le bilan d'exploitation ni l'étude de marché.

Compétences particulières

- Produire des plants
- Produire des légumes
- Produire des fruits
- Produire des fleurs

Compétences générales

- Se situer au regard du métier ;
- Communiquer en milieu de travail
- Appliquer les règles d'hygiène, santé, sécurité d'environnement
- Effectuer des mesures et tracer des figures
- Identifier la plante et son milieu de vie
- Développer une physique par la pratique du sport
- Utiliser l'outil informatique
- Développer une citoyenneté active .

Compétences entrepreneuriales

- Développement de la culture d'entreprise –CLE ;
- Technique de recherche d'une idée d'entreprise –TRIE ;
- Création d'une entreprise –CREE ;
- Technique de recherche d'emploi salarié –TRES

Connaissances

- Communication (Français, Anglais, Alphabétisation) ;
- Pédologie, Climatologie ;
- Botanique, Biologie,
- Techniques culturales ;
- Technologie du matériel agricole ;
- Multiplication des végétaux,
- Protection des végétaux ;
- Règles d'Hygiène, de Santé, de Sécurité et d'Environnement
- Mathématiques ;
- Informatique ;
- Entreprenariat, Gestion, Marketing ;
- Développement personnel

Condition d'accès au métier

- Test d'entrée ou sélection sur dossier
- Niveau minimum requis : Classe de 4e collège

Lieux d'exercice du métier

- L'horticulteur travaille aussi bien en milieu rural qu'urbain, dans un environnement extérieur avec chaleur (soleil), humidité, pluie, poussières, exposition aux engrais et produits phytosanitaires..., dans :
 - un verger,
 - un jardin,
 - une ferme horticole,
 - un champ,
 - une serre

Conditions de travail

Dans l'exercice de ses fonctions, il/elle :

- perçoit un salaire de base, indexé à sa catégorie avec la possibilité d'avoir un pourcentage sur les ventes ou des commissions sur le rendement ;
- effectue un travail hebdomadaire de 40 heures, pouvant être emmené à travailler au-delà des heures et jours ouvrables ;
- doit pouvoir travailler en équipe et, a l'obligation de respecter les règles de sécurité, de protection de l'environnement et la loi sur le domaine national ;
- peut s'auto-employer.

Quelques établissements...

Lycée technique et professionnel F. X. NDIONE (LTP-FXN) (Thiès) ;
 Lycée technique André Peytavin (St-Louis) ;
 Lycée technique agricole Emile Badiane (Bignona) ;
 Centre de Formation Professionnelle Horticole de Cambérène ;
 Centres de formation professionnelle de Mont-Rolland, et de Lalane...